

Ces mesures sont :

L'enseignement à distance, les réductions d'horaire en collège, la DGH globale gérée par le chef d'établissement, l'annualisation du temps de travail des enseignants, la réduction du nombre d'options, une gestion intercommunale des établissements du premier degré, la réduction ou le regroupement des matières enseignées notamment dans les lycées technologiques.

L'an passé l'intersyndicale bretonne avait recueilli 7000 signatures en opposition à ces mesures et aux retraits de moyens.

Aujourd'hui, le SGEC ne s'oppose plus aux retraits de moyens qui ne sont plus « intenables », il accepte même de payer sa part de l'effort budgétaire qui lui est imposé par le ministère pour peu qu'on le laisse appliquer ses mesures alternatives.

Dès le 28 septembre, au lendemain de la grève des enseignants, M. Chatel, ministre de l'Education avait d'ailleurs signifié à M. De Labarre que l'Etat ne reviendrait pas sur le total des retraits imposés à l'enseignement privé sous contrat. En échange, pour en atténuer la portée, le ministère permettra à l'enseignement privé d'user de souplesse dans la répartition et la consommation des moyens.

***Notons au passage que le mardi 27 septembre était bien la dernière date possible pour manifester contre les retraits d'emplois puisque dès le lendemain les 1350 retraits au privé sous contrat étaient définitivement arrêtés.***

Ces mesures alternatives n'ont pas été négociées avec les syndicats représentant les personnels, leur application en l'état nuirait gravement au service des maîtres et aux conditions d'exercice de leurs professions, il faut en être conscient.

Durant cette entrevue, le SPELC a interrogé M. De Labarre sur la légitimité du SGEC à négocier au nom des enseignants, dont l'Etat est reconnu comme le seul employeur depuis 2005. Nous ne comprenons pas pourquoi le SGEC fait des propositions qui touchent au service des maîtres, à leur statut sans avoir négocié avec les principaux intéressés.

Le SPELC est également intervenu pour dire que :

- chacun est à sa place dans son rôle, sa fonction. Nous devons, nous les syndicats éviter la confusion des genres et défendre les intérêts des maîtres, des personnels.
- l'argument du court terme auquel il faut faire face dans l'urgence de la prochaine rentrée à organiser ne doit pas justifier les mesures alternatives prises. Une fois adoptée, la mesure devient pérenne et s'impose à long terme.
- les mesures alternatives portent une logique, elles ne sont pas neutres pour l'enseignant, il s'en trouve fragilisé. Le centre de gravité de l'établissement se déplace, du maître et de son enseignement vers le chef d'établissement et l'exercice de son pouvoir. C'est le cas pour la baisse des horaires et l'annualisation.
- l'exemple de l'enseignement agricole nous montre que ce ne sont pas des solutions au manque de moyens puisque l'agricole qui applique déjà ces mesures dites alternatives est aujourd'hui étranglé par les restrictions budgétaires.

Le SPELC est revenu sur les propositions alternatives pour dire que le risque est grand de creuser un clivage profond entre les maîtres et l'institution.

**Les enseignants et les personnels des établissements n'accepteront pas de devoir payer seuls le prix du maintien des établissements et de l'offre de formation. Surtout si le manque de concertation se poursuit.**

**C'est notre attachement à l'enseignement catholique qui nous pousse aujourd'hui à mettre en garde le SGEC et tous nos partenaires de l'institution.**

M. De Labarre a tenu un discours d'apaisement en nous déclarant que les discussions sur les mesures alternatives se tiennent sur l'initiative du ministère.

C'est, selon M. De Labarre, le ministère qui n'a pas souhaité engager le dialogue avec les organisations syndicales. De son côté le SGEC n'est pas du tout opposé au dialogue avec les syndicats.

Mais M. De Labarre s'est aussi montré déterminé à poursuivre sur la voie de l'application de ces mesures, les seules selon lui capables de permettre à l'enseignement catholique de se maintenir en place.

La vigilance et la détermination doivent donc plus que jamais rester de mise !

Compte rendu établi par Jean-Yves THORAVAL  
Président régional du SPELC Bretagne

